



# Bulletin de l'AMAP de Capucine

N° 52 - Février 2010

## Edito

Voici venu le premier bulletin de l'année 2010, et l'occasion de souhaiter à tous une année riche et pleine d'espérance. L'occasion aussi de souhaiter que vivent et perdurent toutes les petites et grandes initiatives qui participent à la construction d'un monde plus fraternel, plus juste et plus solidaire, quel que soit le lieu où elles s'expriment.

En ce qui concerne les Amap, le succès est là, leur développement continue, elles sont citées très souvent, les listes d'attente sont longues. La volonté de se fédérer s'est concrétisée en 2009 en Lorraine et au niveau national.

Pour garantir l'éthique, partager, mutualiser nos ressources, promouvoir les AMAP sur nos territoires dans le respect de la charte et dans un souci de subsidiarité. Pour appuyer aussi les valeurs qui sous-tendent leur projet.

Quand on entend les éleveurs à bout de souffle qui voient partir leur lait à un prix qui ne couvre pas leurs coûts, on peut mesurer l'intérêt du soutien que reçoivent les paysans des consommateurs qui les entourent. **L'Amap n'est pas qu'un panier, c'est aussi un acte de responsabilité et de solidarité pour soutenir l'agriculture paysanne locale.** « L'économie sociale et solidaire s'inscrit dans une démarche d'économie plurielle (...), écrit Edgar Morin en décembre 2009 dans une contribution au Labo de l'économie sociale et solidaire, cela comporte non seulement l'extension du champ de l'économie sociale, mais aussi un ensemble d'évolutions dans tous les domaines. Cela comporte la notion capitale de solidarité qu'il s'agit de revitaliser alors que nous subissons la désintégration des solidarités traditionnelles. Car s'il y a deux sources éthiques qui sont vitales pour toutes les vies et les sociétés humaines, c'est solidarité et responsabilité ».

**L'Amap n'est pas qu'un panier, c'est aussi un acte de responsabilité et de solidarité pour soutenir l'agriculture paysanne locale.**

Cette saison, en toute responsabilité, nous serons particulièrement solidaires de Matthieu qui s'est vu saisir des agneaux pour une maladie qu'il ne pouvait prévoir. Pour être viable, La Fermette doit pouvoir fournir plus de paniers or la prévision que Matthieu pensait pouvoir atteindre en 2009 n'a pas encore pu être réalisée. Il aurait pu empiéter sur le cheptel prévu pour remplir les paniers de l'année prochaine, mais cela différerait une nouvelle fois l'augmentation de son troupeau. Nous avons donc décidé de l'aider à assumer le manque de viande dû à la saisie, conformément à l'engagement que

nous avons signé en début de saison. Je vous laisse à méditer cette autre phrase d'Edgar Morin et vous souhaite aussi une bonne année amapienne...

Joëlle Brault  
Présidente de  
l'AMAP de Capucine

*« Il s'agit de promouvoir l'alimentation de proximité qui favorise l'agriculture maraîchère et fermière et nous fait renoncer aux fruits hors saison insipides venant de contrées lointaines. Il s'agit de substituer au règne du jetable celui des objets voués à la durée et retrouver les métiers de réparation. Il s'agit de faire émerger à la pleine conscience ce que chacun sait au fond de lui-même, que l'amour est plus important que l'argent, et de retrouver la part de gratuité et de responsabilité qui permettent l'épanouissement des relations humaines »*

Edgar Morin

## La Fermette



## Hivernage...

L'année a commencé avec une foultitude de stagiaires BTS agricole : des demoiselles qui veulent s'installer comme agricultrices : c'est fou et rassurant en même temps. Et puis ça fait plaisir de retrouver des p'tits bras souriants pour partager sa besogne (ça peut sourire, des bras ?) Côté élevage, la linéarité n'existe toujours pas : entre des vélages compliqués, des retards de gestation et des « incompatibilités d'humeur » parmi les bêtes à cornes, il faut pouvoir garder son calme et laisser la nature œuvrer sans nous... Maintenant, l'hiver est plus qu'installé et il n'y a pas plus que la rigueur du froid à braver pour au moins aller faire les ouvrages. Trois heures quotidiennes de soins aux animaux et le reste du temps à avancer d'autres travaux : coupe de bois (quand la neige ne gêne pas), entretien, rangement (c'est plus que récurrent !) et projets... Je garde encore un peu d'énergie pour de savantes lectures, comme par exemple « L'agriculture naturelle » de Masanobu Fukuoka, célèbre agriculteur japonais partisan du « non-agir »... Je vous raconterai !

Le vétérinaire est passé pour la prophylaxie et j'attends les résultats d'analyse pour connaître les causes de l'hydrocachéxie. Pour terminer, j'attends la Saint-Valentin, non pas parce que c'est une fête incontournable pour célébrer l'amour, mais parce que c'est la date de début d'agnelage : le hangar se transforme en maternité et même si je ne suis pas un « sage mouton », je vais passer beaucoup de temps à surveiller et à m'émerveiller sur la magie de la naissance... Vous êtes les bienvenus. Ne vous inquiétez pas, les agneaux ne portent pas de couches et, j'espère, je n'aurai pas à donner le biberon !

Matthieu

## Agenda... « Vosges, le plus beau est avenir »

La communauté de commune du Pays de Senones s'associe à l'opération et organise pendant la semaine du développement durable (du 27 mars au 7 avril 2010) toute une série d'actions de sensibilisation et de rencontres. Le climat est le fil conducteur cette année et l'AMAP de Capucine interviendra lors d'une soirée à La Petite Raon sur le thème « Réinventons nos modes de consommation ». Pour connaître les dates et horaires des différents rendez-vous, consultez le site de la communauté de communes : <http://www.cc-paysdesenones.fr>



# La Ferme de Capucine

Voici deux mois depuis le dernier bulletin et une nouvelle année. Beaucoup d'événements.

Tout d'abord, c'est l'arrivée de Koby et Kerben, deux chevaux de trait Breton âgés de 11 ans et dressés pour l'attelage, le débardage et tous travaux. L'idée étant de s'en servir pour débarrasser, faner, ramener le foin à la grange (on va vous en parler de la grange), labourer, mais aussi effectuer des promenades en calèche dans le cadre des tables paysannes ou des animations dans des fêtes locales. Avec la neige, nous n'avons pas encore pu faire grand-chose : un peu de débardage et une promenade sur leurs dos de temps en temps afin qu'ils s'habituent à nous.



Après l'incendie...

Mi-décembre, le plaisir de la venue des chevaux a été étouffé par l'incendie de notre grange et tout notre stock de foin envolé en fumée. Il m'a fallu deux jours pour reprendre un peu mes esprits et voir le moral revenir. Avant plainte à la gendarmerie, il fallait retrouver du foin pour le soir même, car vaches, chèvres, lapins ne comprenaient rien à un incendie et ce qui les intéressait c'était leur casse-croûte.

J'ai donc trouvé 40 bottes chez un voisin. Pour la suite ce fut plus compliqué, car il nous fallait trouver 15 tonnes de foin, vu la faible récolte de foin effectuée en été du fait de la sécheresse. Dès l'automne, nombreux sont ceux qui se sont mis en quête de foin, si bien qu'en décembre, cela devenait une gageure de trouver du bon foin à un prix abordable. Après un grand nombre de coups de téléphone, l'aide de quelques copains, nous sommes arrivés à trouver le volume nécessaire. Pour la petite histoire, une copine de Normandie a trouvé via internet 200 petites bottes à 6 km de la ferme.

Comme nous n'avions plus de grange, il nous a fallu aussi trouver un endroit pour stocker ce foin, quelqu'un nous a prêté la grange de sa ferme qu'il n'utilise plus, à 6 km de chez nous.

Maintenant, nous attendons le remboursement de l'assurance, avec une échéance incontournable : la construction de la nouvelle grange en prolongement de la ferme avant le mois de juin. Vu le climat et l'enneigement, pour l'instant pas question de faire des travaux. Le mois de mars si tout va bien, mais plutôt avril ou mai quand le travail foisonne à l'extérieur, nous apprécierons de nombreux bras musclés ou pas....

Dans le registre des malheurs, nous avons perdu une truie lors d'une mise bas en janvier, ce qui va nous poser des problèmes pour avoir des porcelets pour le début 2011. Mais là ce sont les aléas de l'éleveur.

Autrement, un beau dindon est venu rejoindre nos deux dindes et nous espérons bien avoir un certain nombre de dindonneaux que vous pourrez déguster pour Noël 2010. Les autres bêtes vont bien.

Avec Jeanine, nous partons faire une formation pour l'attelage dans le Jura le dernier week-end de février et nous confions la ferme aux fistons Allan et Boris.

Normalement, Doucette notre chèvre ainée doit mettre bas la première semaine d'avril.

À part tout cela tout va très bien madame la ....., nous recherchons un trafic 4x4 d'occasion en remplacement de celui que nous avons et qui est bien fatigué. Nous faisons notre bois pour l'hiver prochain, nous recherchons du matériel pour la traction animale et avec toujours, un peu voire beaucoup de militantisme, la vie a bien repris son rythme.

Pascal

# Provocation sur fond de contrefaçon !!

Un communiqué de Blanche Magarinos-Rey, Avocate de Kokopelli

Dans son catalogue de printemps 2010, la société GRAINES BAUMAUX\* propose à la vente, en page 490, un mélange de 15 variétés de tomates que son dirigeant a choisi d'appeler « TOMATE KOKOPELLI », cette appellation étant suivie d'un petit signe © indiquant qu'il est propriétaire de la marque. Cette initiative, de la part d'un adversaire judiciaire notoire, a semé le doute et la confusion dans les esprits des adhérents, clients et sympathisants de l'association Kokopelli, qui ont demandé à ce qu'un éclaircissement soit donné sur la réalité de cette incompréhensible et absurde assimilation des tendances.

En effet, le procès initié depuis décembre 2005 par la société BAUMAUX contre l'association KOKOPELLI est toujours en cours. Dans celui-ci, aujourd'hui au stade de l'appel, BAUMAUX se fait redresseur de torts et, sans pouvoir démontrer aucun préjudice lié aux activités de l'association, réclame l'application stricte de la législation sur l'inscription des semences au catalogue officiel. Prenant ainsi le rôle du Ministère Public, et sortant du cadre de la concurrence déloyale sur laquelle il prétend se baser, il remet ainsi en scène le triste procès qu'a mené l'État contre l'association KOKOPELLI pendant plus de quatre ans, et qui s'est conclu récemment, en Cour de cassation, par la condamnation de l'association à plus de 17.000 € d'amende.

Non content vraisemblablement des conditions d'exécution de cette condamnation, qui a vu certains membres du gouvernement qualifier de « service public » le travail de KOKOPELLI et l'État renoncer, à ce jour du moins, au recouvrement de l'amende, la société BAUMAUX réclame aujourd'hui à l'association quelques 100.000 € de dommages-intérêts, ainsi que la cessation de ses activités.

C'est donc un véritable acharnement que subit ici, par ce nouveau procès, l'association KOKOPELLI.

Mais le dépôt de la marque « TOMATE KOKOPELLI » par son propre adversaire constitue une étape nouvelle dans cette croisade contre le travail de diffusion de la biodiversité agricole et de l'autonomie semencière que réalise l'association.

Or, renseignements pris auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle, le dépôt de la marque « TOMATE KOKOPELLI » par la société BAUMAUX remonte au 31 octobre 2007, soit lorsque le procès initié par celle-ci battait son plein en première instance.

Pour cet enregistrement de marque, la société BAUMAUX ne pourra dès lors pas arguer de sa bonne foi, c'est une évidence. Pire encore, réalisé dans l'intention de nuire, il doit être considéré comme frauduleux, au sens de notre jurisprudence en la matière. Mais ce qui est plus grave, dans la mesure où l'association KOKOPELLI bénéficie, à n'en pas douter, d'une « marque notoirement connue », cet enregistrement pourrait également être constitutif d'un acte de contrefaçon, qui est un délit pénal puni de quatre ans d'emprisonnement et de 400.000 euros d'amende.

On s'interroge donc sur les raisons qui ont poussé la société BAUMAUX à de telles extrémités.

En définitive, cette démarche outrancière s'apparente à de la provocation pure et simple, à laquelle le pacifisme de KOKOPELLI hésite à répondre. Cependant, la société BAUMAUX a peut-être prévu, dans le cadre d'une nouvelle procédure judiciaire, d'interdire à l'association d'utiliser sa propre dénomination ... ?

Enfin, et pour couronner le tout, il est encore affligeant de constater que la marque déposée par BAUMAUX l'a été pour deux catégories : les semences, d'une part, et les produits phytosanitaires, de l'autre.

Alors, Monsieur BAUMAUX, pour quand avez-vous programmé la sortie des « Pesticides KOKOPELLI » ?

\*La société Baumaux a son siège à Nancy (NDLR)

Créée en 1999, l'association française KOKOPELLI distribue des semences issues de l'agriculture biologique et biodynamique. Disposant d'un catalogue d'environ 4 500 variétés (de la semence potagère aux céréales en passant par les fleurs aromatiques, médicinales et de décoration), Kokopelli est la plus grande banque européenne de semences anciennes mise à disposition du public amateur. Elle lutte depuis 20 ans pour préserver la biodiversité alimentaire, pour accompagner les autonomies semencières, pour promouvoir l'agroécologie tempérée et tropicale, pour distribuer des semences bios dans les pays du Tiers-Monde ravagés par les multinationales de l'agromonie.

Pour être commercialisée ou même transmise, une semence doit obligatoirement obtenir un Certificat d'obtention végétale (COV) et être inscrite au catalogue officiel des espèces et des variétés. L'association dénonce cette formalité qui coûte cher. Par ailleurs, si les variétés commercialisées par Kokopelli ne sont pas inscrites au Catalogue Officiel c'est que ce catalogue, qui fait la part belle aux variétés technologiques, pose des conditions à son accès qui le rend incompatible avec les caractéristiques mêmes des variétés vendues par l'association, librement reproductibles, mais également non homogènes – puisque les fruits, sur un même plant, ne sont pas exactement identiques les uns aux autres – et capables d'adaptation et d'évolution en fonction des terroirs où elles seront plantées. L'association est la cible depuis 2005 des marchands de graines, notamment la société de Graines Baumaux (dont le bénéfice est de 850.000 euros...) pour concurrence déloyale et vente de semences « non inscrites ». Rien n'arrête visiblement cette société qui vient d'acheter le premier espace publicitaire auprès de Google pour toute recherche portant sur les noms Kokopelli, association Kokopelli, semences, semences bio, graines, graines bios, etc..

Plus d'info sur : <http://www.kokopelli.asso.fr>

